

**Nadine MORANO,**  
**Secrétaire d'Etat en charge de la Famille,**  
**Discours pour la**  
**Signature de la convention sur la formation en protection de l'enfance**  
**entre l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED)**  
**et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),**  
**4 juin 2008.**

Messieurs les Présidents, Cher André Rossinot, Cher Christophe Béchu,  
Mesdames, Messieurs,

Une société moderne, démocratique et responsable se doit d'offrir la meilleure protection à ses enfants.

Depuis ma nomination en qualité de Secrétaire d'Etat en charge de la famille je n'ai cessé de concerter, écouter et agir dans ce sens. Vous avez pu observer mes prises de position sur la protection des enfants sur internet.

Lorsqu'il s'agit de protéger nos enfants, je le dis aussi en tant que mère de famille, l'ensemble des leviers d'actions doivent être mobilisés avec détermination.

Aujourd'hui, c'est de la formation des professionnels de la protection de l'enfance qu'il s'agit. En signant cette convention de coopération, l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont compris que leur

complémentarité permettrait d'agir de façon décisive dans l'intérêt des enfants. C'est en effet grâce aux partenariats noués au plus près du terrain que nous pourrons, au-delà des lois et diverses réglementations, améliorer le quotidien des français qui ne ressentent les effets de l'action publique que lorsque celle-ci trouve à s'appliquer concrètement dans leur vie de tous les jours.

C'est donc une étape clef que nous franchissons dans la dynamique de la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance résultant de la loi du 5 mars 2007. Vous l'avez dit Monsieur le Président, cher André Rossinot : avec cette convention, c'est un monde local qui change mais aussi un monde local qui démontre une fois de plus son dévouement et son plus haut sens du service public !

Vous êtes nombreux à avoir participé à l'élaboration de cette réforme. Je salue votre investissement et votre travail de terrain.

Vous le savez la loi vise à améliorer la prévention, les dispositifs d'alerte et de signalement des enfants en danger ainsi que les modes d'intervention auprès des familles. Il s'agit de mieux évaluer les situations qui mettent l'enfant en danger, pour apporter l'aide la plus appropriée. grâce à une meilleure coordination entre les différents acteurs de la protection de l'enfance sous l'égide des conseils généraux qui sont confortés dans leur rôle de chef de file de la protection de l'enfance.

Dans cette perspective, la formation est un outil essentiel : c'est pourquoi la loi prévoit qu'elle soit renforcée et partiellement commune à tous les professionnels qui concourent à la protection de l'enfance, qu'ils soient

magistrats, médecins, travailleurs sociaux, enseignants, personnels de police et de la gendarmerie, ou animateurs sportifs. Formés ensemble, ils auront ainsi une meilleure connaissance des domaines de chacun et ils seront en mesure de développer des partenariats, pour agir ensemble ou échanger les informations les plus utiles à la protection des enfants.

Il nous faut maintenant travailler tous ensemble pour définir et mettre en place ces formations. La signature de cette convention est cohérente avec le rôle des cadres territoriaux chargés de la protection de l'enfance que la loi a renforcé..

Ce sont eux qui, par délégation du président du conseil général, prennent des décisions essentielles pour l'enfant tant dans le processus de signalement que dans le suivi de sa situation. Ils sont ainsi en quelque sorte les garants de l'intérêt de l'enfant. Il était donc important de définir la formation spécifique qu'ils doivent recevoir.

Nous avons élaboré en concertation avec tous les acteurs un décret, qui précise le contenu et la durée de cette formation. Je l'ai signé et sa publication est imminente. Je sais que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est disposé à proposer cette formation, ce dont nous pouvons nous féliciter. C'est en effet l'engagement de tous les acteurs qui permet à la formation des professionnels de l'enfance de s'améliorer sans cesse.

Cette convention est donc également importante, parce qu'au-delà même des formations qu'elle met en place, elle pourra servir de modèle pour tous les autres organismes. Je ne doute pas qu'elle aura un effet d'entraînement pour tous les acteurs du domaine.

Pour conclure, je veux vous assurer de ma vigilance à faire appliquer cette loi dans les meilleures conditions possibles : ainsi, je serai particulièrement attentive à tous les travaux qui seront menés dans ce cadre. Je convoquerai à cet effet, prochainement, le groupe de suivi de la protection de l'enfance institué par Xavier Bertrand.

La dynamique collective qui a présidé à l'adoption de cette loi soit être poursuivie: je veux que l'ensemble des partenaires qui sont présents aujourd'hui soient associés à la réflexion sur sa mise en œuvre. Je sais que nous pouvons compter sur votre vigilance, votre mobilisation et votre engagement à travailler ensemble, au service des enfants.